



EDITORIAL

Le début du mois de mars a été profondément marqué par l'interpellation par la justice, d'un ingénieur de l'agence Chlef de l'organisme. Fort heureusement, le problème a été rapidement réglé grâce aux démarches et clarifications formulées par le PDG, et des Directeurs de l'Administration et du Contrôle technique ; et grâce aussi à la vigilance du syndicat et à l'ensemble des travailleurs qui ont marqué leur solidarité à leur collègue de Chlef.

Cette solidarité et cette cohésion ont été marquées également ce mois-ci sur le plan technique par une rencontre inattendue entre deux agences. Ainsi, le personnel de l'Agence de Tiaret s'est déplacé à Ain Defla pour rencontrer et échanger avis et expériences avec leurs collègues sur place.

L'image de l'entreprise, est rehaussée par plusieurs témoignages des partenaires et des clients qui confirment, par leur fidélité au CTC-Chlef, leur satisfaction des prestations fournies.

Enfin, il est à signaler que le XIII^{ème} Salon BATIMATEC se déroulera du 03 au 07 mai prochain à la SAFEX Alger. A ce titre, il est fait appel à chacun d'adresser à la rédaction de la Newsletter son apport de photo de chantier, idées etc...



L' AGENCE TIARET A AIN DEFLA

Monsieur SIMERABET Youcef, chef d'agence de Tiaret nous a adressé ce compte rendu précis détaillé et abondamment illustré de photographies d'une visite effectuée à l'agence de Ain Defla.

«Le 08 du mois de février, un déplacement de l'ensemble du personnel technique, y compris le chef d'agence, a été effectué à Ain Defla (1^{ère} photo). L'objet de ce déplacement est d'examiner en place les isolateurs sismiques. A cette occasion, une communication technique sur les isolateurs a été présentée par l'ingénieur expert de l'agence de Tiaret ZERGUERRAS Khaled.

Après observation du système en question et prise de photos par les uns et les autres, Monsieur RICHA Braham, chef de l'agence de Ain Defla, s'est adonné à la séance de réponses aux questions posées par les ingénieurs de Tiaret dans le sous-sol du siège de Ain Defla. Il était assisté dans cette tâche par Mr MAHMOUDI (2^{ème} photo).

Après la pause déjeuner, un débat extrêmement riche et soutenu a été organisé dans la salle de conférences autour des isolateurs et de bien d'autres thèmes relatifs au contrôle technique, aux logiciels de calcul et à des questions touchant la profession (3^{ème} photo).

A la clôture de cette journée, les remerciements les plus sincères ont été adressés à Messieurs le PDG, le DAF et le DC grâce à qui cette rencontre pédagogique et éducatrice a été rendue possible, de même qu'à Messieurs RICHA, MAHMOUDI et HADJ-SADOK pour leur disponibilité et leurs valeureuses interventions.

L'ensemble du personnel technique des deux agences a fortement apprécié ce genre de rapprochement. Il y a lieu de souligner l'accueil chaleureux et la bonne organisation de nos collègues de Ain Defla ».



Quelques photos de la rencontre.

LES FONDATIONS SEMI-PROFONDES

Parmi les problèmes techniques soulevés par les contrôleurs, le recours aux fondations semi profondes du à l'insuffisance des études de sol revient fréquemment. Le présent article constitue un rappel du principe de ce type de fondations.

De façon générale, les fondations semi profondes se présentent sous forme de massifs isolés en béton armé ou non, faiblement dosé en ciment (environ 200kg/m³) supportant chacun une semelle isolée de la construction. Ces massifs sont également appelés puits.

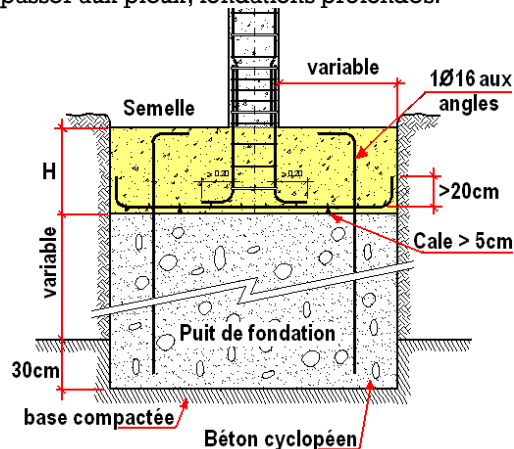
On a recours à cette solution lorsque le taux de travail du sol est faible. On recherche alors un taux plus élevé en profondeur. Lorsque le bon sol dépasse trois mètres de profondeur, il est alors

plus économique de prévoir les massifs de béton. La profondeur maximale de ces fondations semi profondes sera d'environ six mètres au maximum.

Les charges apportées par l'ouvrage, sont transmises au sol par la seule face inférieure des massifs. La hauteur de ceux-ci est suffisante pour pouvoir tenir compte d'un frottement de leurs faces latérales sur le terrain.

On en tient compte quelque fois en partie en négligeant dans les descentes de charges le poids propre des massifs, ou en déduisant le poids des terres enlevées du poids du béton de substitution. Il est entendu que lorsque les massifs sont coulés dans un coffrage laissé en place, il n'est plus question de tenir compte du frottement latéral.

Dans le schéma ci-après, la base de la semelle est égale à la section du massif ; on peut diminuer ses dimensions en la calculant comme reposant sur le gros béton (taux de travail supérieur à celui du sol). Au delà de 6m de profondeur il est plus économique de passer aux pieux, fondations profondes.



UN OUVRAGE INSOLITE

Imaginez que l'on conçoive une autoroute urbaine, et que l'on trouve sur le tracé un bâtiment de seize (16) étages, que faire? Soit le démolir ou le contourner. Mais les japonais, confrontés à ce problème, ont trouvé une autre solution, car ce bâtiment est situé à Osaka au Japon.

Bien avant sa construction, la société d'autoroute urbaine Hanshin avait effectué le tracé ignorant le terrain car l'autoroute est aérienne. Le propriétaire du terrain a fini la construction avant la réalisation du tronçon d'autoroute, d'où le différent qui l'a opposé à la société Hanshin. Après cinq années de pourparlers et de concertations, ils en sont arrivés à la solution de passer l'autoroute au travers de cet ouvrage. La société d'autoroute urbaine a donc loué 3 étages (5,6 et 7^{ème}) pour faire passer la route. Ce passage, au centre du bâtiment, a été conçu comme un pont supporté par des appuis de chaque côté du bâtiment. Le passage est une coque fermée qui n'a aucun contact avec le bâtiment pour le protéger contre le bruit et les vibrations.



EN BREF

- Le jeudi 18 mars le MTP a organisé la 1^{ère} journée de vulgarisation du Règlement Parasismique applicable au domaine des Ouvrages d'Art « RPOA » à l'hôtel El Riadh. Mr. le Ministre des TP a tenu à honorer individuellement les membres du GTS par un certificat «d'honneur et de considération». Le CTC-Chlef était représenté par Mr B. Rebzani.
- Le mercredi 24 mars s'est tenue au siège du MHU la réunion de la CTP pour lancer les travaux de révision du RPA 2003 sous la présidence de Mr. le Ministre. Mr. Azzouz, PDG du CTC-Chlef membre de la CTP y a participé. Une 2^{ème} réunion s'est tenue le 31 mars pour fixer les procédures à suivre pour faire participer un maximum d'ingénieurs.
- Le 14 mars s'est tenue la réunion du Conseil d'Administration de l'entreprise à Alger pour examiner notamment l'activité du 4^{ème} trimestre 2010, dont les résultats ont dépassé de loin les objectifs assignés. Par ailleurs, Mr le PDG a présenté le rapport de clôture de la coopération technique avec les Italiens déjà signalé dans un numéro précédent de la Newsletter.



ConTaCt Chlef

« NEWSLETTER » mensuelle de l'Organisme national de contrôle, CTC Chlef
PDG Rédacteur en chef: **Hamid AZZOUZ** E-mail : azzouzhamid2001@yahoo.fr
Rédacteur : **Braham REBZANI** E-mail : b.rebzani@yahoo.fr
Coordinateur : **Abdelkader ADIB** E-mail : aekadib@yahoo.fr

Siège Social : 36 les Eucalyptus BP 158 Chlef Tel : 027 72 41 98/99 Fax : 027 72 42 01 Site Web : www.ctochlef.dz

